

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 08-2017

**des lundi 11 et mardi 12
décembre 2017**

Procès-verbal de la séance 8-2017 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Francis Richard

Lundi 11 décembre 2017 à 20h06, à Castelmont.

Lundi 12 décembre 2017 à 20h03, à Castelmont.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour 11 décembre 2017

Appel :

Personnes présentes : 60

Excusées : 9

Retard : 3

Absents : 1

Démissions :

Future admission :

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

Opérations préliminaires : appel, ordre du jour 12 décembre 2017

Appel :

Personnes présentes : 57

Excusées : 14

Retard : 1

Absents : 2

Démissions :

Future admission :

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Correspondance
3. Communications du bureau
4. Communications municipales
5. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes
6. Assermentation(s)
7. Préavis municipal N° 19-2017 soumettant le budget de l'Administration communale pour l'exercice 2018.

L E C O N S E I L C O M M U N A L D E P R I L L Y

- vu le préavis municipal N°19-2017, le budget 2018 de la STEP de Vidy et le budget 2018 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 460.3526 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise -STEP de Vidy et d'approuver le budget 2018 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly sous 650.3521 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly – Renens et d'approuver le budget 2018 dudit organisme ;
3. d'approuver le budget ordinaire de la Commune de Prilly pour 2018 présentant un excédent de dépenses de CHF 1'009'900.-, après amendements.

VOTE : C'est par 34 pour, 15 contre et 3 abstentions que les conclusions amendées du préavis sont acceptées.

8. Motions, postulats, interpellations
9. Questions et divers
10. Contre-appel

La séance est levée (heure): 23:08